

PERIODES DE FORMATION EN MILIEU PROFESSIONNEL

Pour préparer un bac **TMA** ou un bac **ERA**, les élèves suivent une seconde famille des métiers de l'**Agencement**, de la **Menuiserie** et de l'**Ameublement**.

Dans le cadre de sa formation, le jeune est amené à effectuer des **Périodes de Formation en Milieu Professionnel** (communément appelées stages). Elles font partie intégrante de la formation et sont **obligatoires pour valider le cursus de l'élève**.

L'objectif de ces périodes de formation est de poursuivre l'apprentissage fait dans l'établissement et faire un lien avec ce qui a été développé en cours au lycée. Elles doivent donc se faire obligatoirement dans une entreprise en lien avec la formation du jeune. Elles permettent également d'aider à l'orientation du jeune.

Afin de mettre toutes les chances de votre côté pour trouver un lieu de stage, vous devez commencer votre prospection au plus vite.

Attention, n'oubliez pas que les élèves de l'EPIL ne sont pas les seuls à rechercher un lieu de stage.

Seconde Bac Pro AMA

(Famille des métiers de l'Agencement, de la Menuiserie, et de l'Ameublement)

Type d'entreprises conseillées :

- Menuiseries bois : fabrication et pose
- Entreprise d'agencement
- Entreprise de pose de cloisons et plaquistes
- Bureaux d'étude
- Cabinets d'architecture
- Agenceurs, cuisinistes : fabrication, pose
- Menuiseries bâtiment, aménagement de combles : pose

Missions à réaliser en entreprise :

- Participation à l'étude des projets : état des lieux, études esthétiques, dossiers techniques, plans, plannings
- Fabrication en atelier
- Fabrication et installation, mise en œuvre sur chantier
- Pose
- Suivi de chantier
- Maintenance des ouvrages

Domaines recherchés :

- Domaine menuiserie bois
- Domaine PVC
- Domaine aluminium
- Domaine agencement intérieur et extérieur

Date de stages SECONDE AMA :

Du 12/01/2026 au 30/01/2026

Du 08/06/2026 au 30/06/2026